

Bruxelles, le 18 janvier 2018
(OR. en)

5462/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0007 (NLE)**

**EDUC 13
JEUN 3
SOC 21
CULT 4
SPORT 2**

PROPOSITION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	17 janvier 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 23 final
Objet:	Proposition de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 23 final.

p.j.: COM(2018) 23 final



Bruxelles, le 17.1.2018
COM(2018) 23 final

2018/0007 (NLE)

Proposition de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement

{SWD(2018) 13 final}

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. CONTEXTE DE LA PROPOSITION

• Justification et objectifs de la proposition

Comme le président Juncker l'a souligné dans son discours sur l'état de l'Union de 2017, *«l'Europe est un projet plus vaste que le marché unique, que la monnaie, que l'euro. Elle a toujours été une question de valeurs»*¹. L'article 2 du traité sur l'Union européenne précise que *«l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes»*.

Ces valeurs communes sont le fondement de nos démocraties nationales et le reflet de ce que nous sommes. Elles constituent également la trame de notre Union qui rassemble des pays, des communautés et des peuples dans un projet politique unique. L'Europe a ainsi connu sa plus longue période de paix. Nous sommes passés des dissensions extrêmement graves qu'il a fallu surmonter au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à la réunification avec les pays d'Europe centrale et orientale après 1989. Ces valeurs constituent le socle d'une Union pacifique, sociale et démocratique; elles sont non seulement respectées au sein de l'Union mais la représentent également dans le monde entier.

Comme le souligne le document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe, *«en comparaison avec le reste du monde, les sociétés européennes sont prospères et offrent à leurs populations une certaine abondance. Elles disposent des niveaux de protection sociale les plus élevés au monde et figurent en très bonne place pour ce qui est du bien-être, du développement humain et de la qualité de la vie»*². Pourtant, si on les interroge sur l'avenir, les citoyens sont nombreux à se montrer anxieux et à faire part de leur inquiétude, en particulier pour les générations futures, bien que l'Union affiche une forte croissance et un taux de chômage à son plus bas niveau depuis 2009. L'Union et ses États membres sont confrontés à divers défis, comme le populisme, la xénophobie, un nationalisme clivant, la discrimination, la diffusion de fausses informations et la désinformation ainsi que la radicalisation. Ces phénomènes peuvent constituer une grave menace pour les fondements de nos démocraties, ébranler la confiance dans l'État de droit et les institutions démocratiques et faire obstacle au sentiment commun d'appartenance au sein de nos sociétés européennes et entre elles.

Notre démocratie ne peut fonctionner que si elle est légitime aux yeux des citoyens qu'elle sert, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'Union. Des signes inquiétants montrent une connaissance insuffisante de nos valeurs communes et du rôle de la démocratie à l'échelon national et européen. Cette situation risque de provoquer une érosion de nos démocraties et remet en cause la cohésion de nos sociétés au niveau de nos États membres et de l'UE. La promotion de ces valeurs communes, inscrites à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, est essentielle pour la consolidation de nos démocraties nationales et le renforcement de l'Union.

¹ Discours sur l'état de l'Union du 13 septembre 2017 - https://ec.europa.eu/commission/state-union-2017_fr.

² Voir le document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe [COM(2017) 206 final], https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-social-dimension-europe_fr.pdf

Un enseignement et une formation inclusifs et de grande qualité, à tous les niveaux, sont primordiaux pour garantir la mobilité et l'inclusion sociales, doter nos citoyens des connaissances et des compétences indispensables pour réussir sur le marché du travail et favoriser l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un esprit critique et une meilleure compréhension de nos valeurs communes.

Dans certains États membres, l'instruction civique nationale fait partie du programme d'enseignement. Elle peut notamment expliquer les raisons pour lesquelles les États membres ont choisi de coopérer volontairement et d'adhérer à l'Union européenne. La méconnaissance de la genèse de l'UE, des raisons ayant conduit à sa création et de son fonctionnement de base favorise la désinformation et ne permet pas aux citoyens d'avoir un avis éclairé sur son action. De plus, la connaissance de la diversité sociale, religieuse et culturelle, du patrimoine, des traditions et des réalités politiques de son propre pays, des autres États membres et des pays tiers est essentielle pour le respect mutuel, la compréhension et la coopération au sein des États membres et avec le reste du monde.

Une telle démarche permettra de protéger la démocratie à tous les niveaux et, partant, de contribuer à un sentiment commun d'appartenance à l'échelon de l'Europe.

La présente recommandation repose sur quatre objectifs, à savoir promouvoir des valeurs communes à tous les niveaux d'éducation, favoriser une éducation plus inclusive, promouvoir la dimension européenne de l'enseignement sans préjudice des prérogatives nationales dans ce domaine et soutenir les enseignants et l'enseignement. Elle encourage les États membres et la Commission à partager les bonnes pratiques et les informations ainsi qu'à élaborer des politiques tant au niveau national qu'à l'échelon de l'UE. Les États membres prennent des engagements volontaires et chacun d'eux décide de l'approche à suivre pour les mettre en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs et aider les États membres dans les efforts qu'ils déploient, la Commission prendra des mesures afin de développer les échanges virtuels entre les établissements scolaires, notamment par l'intermédiaire du réseau eTwinning, et de stimuler la mobilité scolaire dans le cadre du programme Erasmus+. Les fonds structurels et d'investissement européens peuvent contribuer à soutenir la formation des enseignants ou à financer des infrastructures permettant un enseignement inclusif.

• **Contexte**

La présente recommandation s'appuie sur la *déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination* (déclaration de Paris), adoptée lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue à Paris le 17 mars 2015. Dans la déclaration de Paris, les ministres de l'éducation demandaient des actions, à tous les niveaux des pouvoirs publics, en vue de renforcer le rôle joué par l'éducation dans la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes, la consolidation de la cohésion sociale et l'aide à apporter aux jeunes afin qu'ils deviennent des membres actifs et responsables de notre société diverse et inclusive, faisant preuve d'ouverture d'esprit³. Ils ont également recensé quatre grands objectifs pour la coopération au niveau de l'UE:

- s'assurer que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences sociales, civiques et interculturelles grâce à la promotion des valeurs démocratiques et

³ Déclaration de Paris, 17 mars 2015 - http://ec.europa.eu/education/news/20150316-paris-education_fr.

des droits fondamentaux, de l'inclusion sociale, de la non-discrimination et de la citoyenneté active;

- renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, afin de développer une résistance à toutes les formes de discrimination et d'endoctrinement;
- encourager l'éducation des enfants et des jeunes défavorisés en veillant à ce que nos systèmes d'éducation et de formation répondent à leurs besoins;
- promouvoir le dialogue interculturel à travers toutes les formes d'apprentissage, en coopération avec les autres politiques sectorielles et les autres acteurs concernés.

La présente recommandation poursuit également les travaux présentés dans la communication de la Commission intitulée *Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent*⁴, adoptée après les attentats terroristes commis en Europe. Elle insiste sur le rôle important que joue l'éducation pour aider à identifier et protéger les jeunes exposés au risque de radicalisation et aide à combattre les causes profondes de ce phénomène.

La déclaration de Rome⁵, du 25 mars 2017, affirme en outre que l'Union devrait être une Union où *«les jeunes bénéficient du meilleur niveau d'éducation et de formation et peuvent étudier et trouver un emploi sur tout le continent»* et qui *«préserve notre patrimoine culturel et favorise la diversité culturelle»*.

Dans le livre blanc sur l'avenir de l'Europe⁶, la Commission souligne le rôle des valeurs en contribuant à créer une histoire commune dans laquelle *«il ne faut jamais oublier le sacrifice des générations précédentes. Jamais renoncer à la dignité humaine, à la liberté et à la démocratie, qui ont été chèrement acquises. Ces valeurs fondamentales continuent à nous unir, même si l'attachement à la paix n'a pas le même sens pour tous les Européens d'aujourd'hui que pour leurs parents ou grands-parents»*. La paix durable que nous connaissons depuis 70 ans témoigne également de nos valeurs communes et de notre compréhension mutuelle.

Dans son document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation⁷, la Commission a rappelé que *«l'égalité d'accès à un enseignement et une formation de qualité constitue un mode efficace de redistribution de la richesse dans une société. Ce processus devrait débiter par un enseignement fondamental de niveau élevé et par l'accès à tout âge à la formation et aux (...) compétences»*.

La Commission a publié une communication intitulée *«Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture»*⁸ en guise de contribution à la réunion organisée en novembre 2017 à Göteborg sur l'éducation et la culture dans le cadre du programme des dirigeants. Le texte souligne qu'il est *«dans l'intérêt commun de tous les États membres d'exploiter totalement le potentiel de l'éducation et de la culture comme moteurs de l'emploi, de l'équité sociale et de*

⁴ Communication de la Commission intitulée: «Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent» [COM(2016) 379 final].

⁵ <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/25/rome-declaration#>

⁶ LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - Réflexions et scénarios pour l'UE-27 à l'horizon 2025 [COM(2017) 2025 final].

⁷ Document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation, 10 mai 2017, https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-harnessing-globalisation_fr.

⁸ Communication de la Commission intitulée «Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture» [COM(2017) 673 final].

la citoyenneté active, ainsi que comme moyens de vivre l'identité européenne dans toute sa diversité».

- **Cohérence avec les dispositions existantes dans le domaine d'action**

Outre les initiatives susmentionnées, le rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»)⁹ précise que *«l'éducation et la formation ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les valeurs humaines et civiques que nous partageons soient préservées et transmises aux générations futures, pour défendre la liberté de pensée et d'expression, promouvoir l'inclusion sociale et le respect de l'autre, ainsi que pour prévenir et combattre toute forme de discrimination»* et a en outre proposé que *«l'éducation inclusive, l'égalité, l'équité, la non-discrimination et la promotion des compétences civiques»* fassent partie des nouveaux domaines d'action prioritaires pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation.

La Commission a mis en œuvre toute une série de mesures et d'actions spécifiques. Elle a notamment mis en place le groupe de travail «Éducation et formation 2020» pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes, lancé une initiative mettant en avant des personnes qui participent à des activités visant à promouvoir l'inclusion sociale et à empêcher l'exclusion et la radicalisation, élaboré une boîte à outils pour les animateurs socio-éducatifs et les organisations de jeunesse qui travaillent avec des jeunes menacés de marginalisation, créé un prix européen de l'inclusion sociale par le sport et mis à disposition, par l'intermédiaire d'Erasmus+, plus de 400 000 000 EUR par an en faveur de partenariats transnationaux destinés à élaborer des approches et pratiques innovantes sur le terrain, accordant la priorité à l'inclusion sociale, à la promotion de valeurs communes et à la compréhension interculturelle.

Dans son train de mesures intitulé «Investir dans la jeunesse de l'Europe»¹⁰, la Commission a en outre exposé sa stratégie en faveur d'un enseignement de grande qualité, inclusif et tourné vers l'avenir, constituée d'initiatives spécifiques. Dans ce contexte, elle a proposé des actions relatives à l'éducation inclusive et à la promotion de valeurs communes, notamment le perfectionnement professionnel continu des enseignants, le perfectionnement de la boîte à outils européenne pour les écoles ainsi que le financement des bonnes pratiques en matière d'apprentissage inclusif par les programmes Erasmus+ et Horizon 2020.

Les initiatives suivantes sont également liées à la présente recommandation:

- la recommandation de la Commission de 2013 intitulée Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité¹¹, qui a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une éducation et un accueil de qualité aux jeunes enfants et de renforcer l'influence des systèmes éducatifs sur l'égalité des chances;

⁹ Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») - «Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation» (JO C 417 du 15.12.2015).

¹⁰ Communication de la Commission intitulée «Améliorer et moderniser l'enseignement» [COM(2016) 941]; communication de la Commission intitulée «Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie [COM(2017) 248]; communication de la Commission intitulée «Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur [COM(2017) 247].

¹¹ Recommandation de la Commission du 20 février 2013 - Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité (2013/112/UE).

- les conclusions du Conseil de 2014 sur un programme de travail (2015-2018) en faveur de la culture, qui accordent la priorité à la coopération politique de l'UE concernant la contribution de la culture à l'inclusion sociale, sur la base des engagements pris en faveur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans l'agenda européen de la culture;
- les conclusions du Conseil de 2016 sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation, dans lesquelles les États membres ont reconnu que l'éducation aux médias, l'esprit critique et les compétences numériques sont des conditions préalables à une participation active à la vie démocratique et à l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle et devraient donc être acquises par des apprenants de tous âges;
- les conclusions du Conseil de 2017 sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du développement chez les jeunes, dans lesquelles les États membres sont convenus de renforcer la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges relatifs à la promotion et au développement des compétences de la vie courante chez les jeunes;
- le cadre concernant les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹², révisé en 2018, qui décrit les compétences civiques comme étant la capacité à agir en tant que personnes responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale, grâce à la connaissance des notions et structures sociales, économiques et politiques, ainsi que de l'évolution de la situation mondiale et la durabilité. La priorité accordée aux compétences civiques dans la révision du cadre concernant les compétences clés met en évidence le rôle de la citoyenneté, des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans la société mondiale actuelle de plus en plus connectée. Ce cadre reconnaît qu'il est important de donner aux individus les moyens d'agir en tant que citoyens responsables et actifs, capables de contribuer à l'édification de sociétés pacifiques, tolérantes, inclusives et sûres. Dans ce contexte, l'éducation aux médias et les compétences interculturelles sont encore renforcées;
- l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, dont l'objectif est de sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes et d'encourager les citoyens à explorer la richesse et la diversité du patrimoine culturel européen;
- le plan d'action de la Commission pour l'intégration des ressortissants de pays tiers¹³ de 2016, qui souligne que l'intégration est cruciale pour le bien-être, la prospérité et la cohésion futures des sociétés européennes et dans l'intérêt commun de tous les États membres;
- les conclusions du Conseil de 2017, qui s'appuient sur la communication de la Commission du 12 avril 2017 sur la protection des enfants migrants; la communication insiste sur l'importance d'un accès précoce et égal à un enseignement inclusif et formel, y compris aux structures d'éducation et d'accueil des très jeunes enfants;

¹² [RÉFÉRENCE À AJOUTER APRÈS ADOPTION]

¹³ Communication de la Commission: Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers [COM(2016) 377 final].

- les conclusions du Conseil de 2016 concernant l'accélération du processus d'intégration des Roms, qui invitent les États membres à redoubler d'efforts pour favoriser l'égalité d'accès à un enseignement ordinaire de qualité ouvert à tous;
- les conclusions du Conseil de 2017 sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous, dans lesquelles les États membres sont convenus de mettre en place des mesures pour promouvoir une culture de l'école démocratique et inclusive, d'élaborer des mesures qui permettent de détecter et de prévenir à un stade précoce l'exclusion sociale, d'encourager une coopération plus étroite entre le secteur de l'éducation et d'autres domaines pertinents, comme la culture, la jeunesse, le sport, l'emploi, la protection sociale, la sécurité, ainsi que d'autres moyens d'inclusion sociale;
- le corps européen de solidarité, qui donne aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il rassemble des jeunes qui souhaitent bâtir une société plus inclusive en venant en aide aux plus vulnérables et en relevant des défis sociétaux;
- le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, adopté en 2016 par le Conseil de l'Europe.

Cohérence avec les autres politiques de l'Union

La présente recommandation a pour principal objectif de promouvoir des valeurs communes, une éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement. Elle vient compléter les travaux actuellement menés par la Commission sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux¹⁴ et soutient le principe que *«toute personne a droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail»*.

La présente recommandation est également cohérente avec les objectifs formulés dans le rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union¹⁵, dans lequel la Commission a reconnu qu'il était nécessaire de fournir des efforts constants pour faire en sorte que tous les citoyens de l'UE connaissent leurs droits et puissent participer à part entière au processus démocratique européen. La sensibilisation des jeunes Européens atteignant la majorité électorale et de ceux qui acquièrent la nationalité d'un État membre, ainsi que de la société en général, à la citoyenneté de l'Union et aux valeurs qui y sont attachées exige un effort conjoint de la part de tous les acteurs concernés à tous les niveaux – les États membres, et notamment leurs autorités locales et régionales, les institutions européennes et la société civile.

2. BASE JURIDIQUE, SUBSIDIARITÉ ET PROPORTIONNALITÉ

• Base juridique

L'initiative est conforme aux articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). L'article 165 dispose que l'Union contribue au développement d'une

¹⁴ Communication de la Commission sur la mise en place d'un socle européen des droits sociaux [COM(2017) 250 final].

¹⁵ Rapport de la Commission - Renforcer les droits des citoyens dans une Union du changement démocratique - Rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union [COM(2017) 30 final].

éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu et l'organisation du système éducatif. L'article 166 dispose que l'Union met en œuvre une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres, tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle.

L'initiative ne propose ni un renforcement du pouvoir réglementaire de l'UE, ni des engagements contraignants de la part des États membres. Ces derniers décideront, en fonction de leur situation nationale, de la manière de mettre en œuvre la recommandation du Conseil.

- **Subsidiarité (en cas de compétence non exclusive)**

Alors que de nombreux États membres ont entrepris diverses actions afin d'encourager des systèmes éducatifs inclusifs et de promouvoir les valeurs communes au niveau national, une coopération accrue est nécessaire au niveau européen.

L'action de l'UE trouve sa valeur ajoutée dans la capacité de l'Union:

- à promouvoir une communauté de vues quant à l'importance des valeurs communes;
- à soutenir les efforts déployés par les États membres afin de mettre en œuvre des actions visant à promouvoir ces mêmes valeurs aux niveaux national et régional;
- à financer des initiatives en matière de mobilité et de jumelage et d'autres projets transnationaux;
- à favoriser le partage des connaissances, de l'expertise et des bonnes pratiques.

- **Proportionnalité**

La proposition renforce une communauté de vues en ce qui concerne les valeurs, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement en démontrant comment celles-ci peuvent être encouragées grâce à l'éducation. Elle permet aux États membres et à la Commission d'échanger des bonnes pratiques et des informations, ainsi que d'élaborer des politiques tant au niveau national qu'au niveau de l'UE. Les engagements qui seront pris par les États membres étant de nature volontaire, et chaque État membre décidant de la méthode à suivre pour mettre en œuvre des actions visant à promouvoir les valeurs communes, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement, la mesure est considérée comme proportionnée.

- **Choix de l'instrument**

Une recommandation du Conseil est un instrument approprié dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans lequel l'UE exerce une compétence d'appui, et un instrument qui a été fréquemment utilisé aux fins du déploiement de l'action européenne en la matière. En tant qu'instrument juridique, elle reflète la volonté des États membres d'appliquer les mesures que prévoit son texte et confère une base politique renforcée à la coopération dans ce domaine, tout en respectant pleinement la compétence des États membres pour ce qui est de l'éducation et de la formation.

3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS EX POST, DES CONSULTATIONS DES PARTIES INTÉRESSÉES ET DES ANALYSES D'IMPACT

- **Évaluations ex post/bilans de qualité de la législation existante**

Sans objet

- **Consultation des parties intéressées**

Une consultation publique en ligne s'est tenue du 19 mai au 11 août 2017. Au total, **1 124 réponses**, dont plus de 200 documents de prise de position, ont été reçues, ce qui illustre l'intérêt considérable porté à cette initiative. Les réponses révèlent l'existence d'une quasi-unanimité (95 %) en ce qui concerne le rôle joué par l'éducation afin d'aider les jeunes à «comprendre l'importance des valeurs communes et à y adhérer» et montrent que l'Union européenne devrait aider les États membres dans cette tâche (98 %). Les résultats de cette consultation sont disponibles en ligne.

Les principaux enseignements pouvant être tirés de cette consultation sont les suivants:

- La majorité des **personnes ayant répondu (62,6 %) estiment que l'éducation contribue déjà fortement** à aider les jeunes à comprendre l'importance des valeurs communes et à adhérer à celles-ci, mais nombre d'entre elles (**près de 40 %) considèrent que l'éducation pourrait jouer un rôle plus grand encore.**
- La quasi-totalité des participants (98 %) conviennent de la nécessité de **promouvoir une éducation inclusive** qui réponde aux besoins de tous les apprenants, tandis que 16 % d'entre eux seulement estiment que l'enseignement remplit déjà cette fonction. Les instruments de l'UE bénéficient d'un large soutien: l'octroi de fonds par l'UE (93,3 % des participants), la promotion d'une collaboration entre les établissements scolaires et les universités en vue d'encourager l'innovation et la modernisation (91,6 % des participants), la mobilité des étudiants à des fins d'apprentissage (91,5 % des participants) et les échanges scolaires à court terme (88,2 % des participants) sont considérés comme étant les plus efficaces.
- La majeure partie des participants (93,2 %) considèrent qu'il est important, voire très important, pour les citoyens de **mieux connaître l'histoire, la culture et les valeurs de l'UE et des autres États membres** afin d'appréhender pleinement leur rôle en tant que membre actif et responsable des sociétés européennes.

Un grand nombre de réunions de consultation et d'événements ont également été organisés.

Les réunions ayant permis de réunir les contributions des États membres sont, notamment, les suivantes: une réunion du groupe de haut niveau (hauts responsables des ministères de l'éducation) les 15 et 16 juin 2017 (Estonie); et trois réunions entre directeurs généraux, soit une réunion sur l'enseignement supérieur les 13 et 14 mars 2016 et deux réunions portant sur les établissements scolaires les 10 et 11 avril 2016 (Malte) et les 18 et 19 septembre 2017 (Estonie).

Les événements ayant permis à des parties prenantes de fournir des contributions sont, notamment, la conférence Jean Monnet du 15 novembre 2015¹⁶; un colloque sur les médias et

¹⁶ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/education/events/20151109-jean-monnet-conference_en.

la démocratie, y compris le rôle du journalisme éthique et de l'éducation aux médias pour la démocratie et les sociétés pluralistes, organisé par le premier vice-président Timmermans en collaboration avec les commissaires Jourová et Oettinger¹⁷; des dialogues de haut niveau entre la Commission et des organisations religieuses et non confessionnelles consacrés en 2016 à l'intégration et aux valeurs européennes; un colloque sur la promotion de l'inclusion et des valeurs fondamentales par l'éducation organisé le 26 mai 2016 par le commissaire Navracsics¹⁸; un forum européen de l'enseignement, de la formation et de la jeunesse¹⁹ et une réunion spéciale tenue avec la société civile du 19 au 21 octobre 2016²⁰; la consultation d'organisations de la société civile lors d'un séminaire participatif consacré à ces questions en décembre 2015, ainsi que la consultation de partenaires sociaux et de mouvements de jeunesse en janvier 2016. Enfin, la recommandation expose les conclusions du colloque sur les droits fondamentaux organisé en 2015 par la Commission et visant à prévenir et combattre la haine antisémite et islamophobe, notamment par l'éducation²¹.

Les participants aux réunions susmentionnées ont exprimé un vif intérêt et un soutien ferme à l'égard de l'examen de la contribution possible de l'éducation inclusive à la promotion des valeurs communes, ainsi que du rôle que l'Union européenne peut jouer en la matière.

Le groupe de travail «Éducation et formation 2020» sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination a organisé une série d'activités d'apprentissage par les pairs sur ces aspects. Les principaux enseignements pouvant être tirés de ces activités sont les suivants²²:

- L'éducation doit aller au-delà de l'égalité des chances afin de garantir l'inclusion d'un large éventail d'apprenants et la réalisation d'avancées sur la voie d'une réelle équité en matière d'éducation.
- Les valeurs doivent être partagées par les étudiants et les éducateurs. Elles doivent être vécues plutôt que simplement enseignées; les valeurs démocratiques doivent être mises en pratique en classe, grâce à un apprentissage fondé par exemple sur des projets, et les écoles doivent permettre une participation active des étudiants, des parents, des enseignants et de la communauté au sens large, dans le cadre d'une approche associant l'ensemble des acteurs de l'école.
- Il convient de mettre davantage l'accent sur des actions fondées sur les valeurs au sein de la communauté pour les enfants menacés d'exclusion, c'est-à-dire non seulement les jeunes en décrochage scolaire, mais également ceux qui font

¹⁷ Les conclusions figurent à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/image/document/2016-50/2016-fundamental-colloquium-conclusions_40602.pdf.

¹⁸ Le rapport est disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/education/sites/education/files/201605-colloquium-report-radicalisation_en.pdf.

¹⁹ Le rapport est disponible à l'adresse suivante:
https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/flash-report-ety-forum-2016_en.pdf.

²⁰ Le rapport est disponible à l'adresse suivante:
https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/flash-report-cso-day-2016_en.pdf

²¹ Voir les conclusions à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/justice/events/colloquium-fundamental-rights-2015/files/fundamental_rights_colloquium_conclusions_en.pdf.

²² Les principales conclusions relatives aux activités d'apprentissage par les pairs sur l'esprit critique et l'éducation aux médias, les compétences sociales et civiques, l'éducation inclusive et la formation des enseignants peuvent être consultées à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/expert-groups/citizenship-common-values_en.

l'objet d'une procédure de suspension ou qui ont été expulsés d'une ou de plusieurs écoles et sont marginalisés. Des appels ont également été lancés en faveur d'un plus grand soutien, notamment financier, aux initiatives accordant une deuxième ou une troisième chance, à un apprentissage individualisé adapté aux besoins de chacun et au parrainage d'enfants marginalisés et exclus.

- **Obtention et utilisation d'expertise**

La présente proposition s'appuie sur une vaste série de rapports et d'études, ainsi que sur l'expérience tirée des activités d'apprentissage par les pairs et des réunions du groupe de travail «Éducation et formation 2020» sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination:

les travaux de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive²³, qui vise à garantir l'équité et l'égalité des chances et des droits pour tous les apprenants, en particulier ceux qui sont exposés à la marginalisation et à l'exclusion, comme les étudiants présentant un handicap et/ou des besoins spécifiques en matière d'éducation. L'Agence contribue à l'élaboration des politiques de l'UE par ses divers rapports et publications, qui portent notamment sur l'éducation des jeunes enfants, le décrochage scolaire parmi les apprenants qui présentent des besoins éducatifs particuliers et le renforcement de l'autonomie des enseignants aux fins de la promotion d'une éducation inclusive;

les travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a pour mission spécifique de dispenser des conseils indépendants et fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux et d'effectuer un travail d'information et de sensibilisation sur les droits fondamentaux afin de garantir la protection des droits des citoyens de l'UE.

Il ressort des éléments de preuve tirés des rapports analytiques élaborés par le réseau d'experts dans les aspects sociaux de l'éducation et de la formation (NESET II)²⁴ que les systèmes d'éducation et de formation qui défendent des normes de qualité élevées pour tous, favorisent des approches personnalisées et inclusives impliquant les parents, encouragent les interventions précoces et ciblent les apprenants défavorisés, en particulier dans l'enseignement général, peuvent être de puissants moteurs d'inclusion sociale. De même, le réseau NESET II a souligné que le harcèlement constituait une atteinte aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination et a fourni une vue d'ensemble des stratégies et pratiques les plus efficaces en matière de prévention du harcèlement et de la violence dans les écoles dans l'ensemble de l'UE²⁵.

²³ Cette agence est un organisme indépendant qui sert de plateforme de collaboration aux ministères de l'éducation des États membres de l'UE. Elle a pour principale ambition d'aider ceux-ci à améliorer leurs politiques et pratiques éducatives en leur fournissant des informations fondées sur des éléments de preuve et en les guidant dans la mise en œuvre de politiques éducatives inclusives. L'Agence est financée par des fonds Erasmus+ et des contributions de ministères nationaux. Elle réunit les 27 États membres ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse.

²⁴ Policy and Practices for Equality and Inclusion In and Through Education: Evidence and policy guidance from European research projects funded under FP6 and FP7 (2015), http://nesetweb.eu/wp-content/uploads/2015/08/AR1_2015.pdf; Education Policies and Practices to Foster Tolerance, Respect for Diversity and Civic Responsibility in Children and Young People in the EU (2016), <http://nesetweb.eu/en/library/education-policies-and-practices-to-foster-tolerance-respect-for-diversity-and-civic-responsibility-in-children-and-young-people-in-the-eu/>.

²⁵ How to Prevent and Tackle Bullying and School Violence: Evidence and Practices for Strategies for Inclusive and Safe Schools (2015), http://nesetweb.eu/wp-content/uploads/2015/08/AR2_2015.pdf.

Le rapport Eurydice intitulé «L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe» (2017), réalisé pour le compte de la Commission, examinait le moyen d'utiliser l'éducation à la citoyenneté pour créer des contextes d'apprentissage engageants et interactifs grâce à l'utilisation de pédagogies innovantes, l'objectif étant de développer les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires aux jeunes pour devenir des citoyens actifs.

Le rapport de suivi de l'éducation et de la formation (2017) met également l'accent sur la nécessité de rendre les systèmes éducatifs plus inclusifs, étant donné que le niveau d'études atteint par les étudiants dépend en grande partie de leur milieu socio-économique.

En ce qui concerne le groupe de travail «Éducation et formation 2020» et les activités d'apprentissage par les pairs menées dans ce domaine, les principaux enseignements à retenir dans le contexte de la présente recommandation sont, notamment, les suivants:

- les établissements d'enseignement devraient faire partie intégrante de la communauté locale et contribuer à promouvoir une coopération plus étroite avec la société civile, les mouvements de jeunesse, les autorités locales et le monde de l'entreprise aux fins de l'éducation des jeunes;
- une culture de l'apprentissage démocratique et inclusive valorisant la diversité et permettant un espace de dialogue et de débat sur des questions controversées est essentielle à l'apprentissage socio-émotionnel et à l'acquisition de compétences sociales et civiques;
- il convient d'inciter les enseignants à gérer la diversité et à développer les compétences sociales et civiques des apprenants grâce à leur formation initiale et à un perfectionnement professionnel continu, à des outils pratiques, ainsi qu'à une orientation et à un soutien constants, et de leur donner les moyens d'agir de la sorte.

- **Analyse d'impact**

Compte tenu de la complémentarité des activités proposées avec les initiatives des États membres, du caractère volontaire desdites activités et de la portée de leur incidence escomptée, aucune analyse d'impact n'était nécessaire et n'a donc été réalisée. L'élaboration de la proposition s'est au contraire appuyée sur des études antérieures, sur la consultation des États membres, ainsi que sur la consultation publique.

- **Réglementation affûtée et simplification**

Sans objet

- **Droits fondamentaux**

La présente recommandation a pour but de soutenir les États membres dans leurs efforts visant à promouvoir les droits fondamentaux.

4. INCIDENCE BUDGÉTAIRE

La présente initiative ne nécessitera pas de ressources supplémentaires du budget de l'Union.

Le recours à des programmes de financement de l'UE, tels qu'Erasmus+, Europe Créative et l'Europe pour les citoyens, en vue du financement de la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage, d'échanges virtuels, de projets de coopération et d'activités de bénévolat permettant de promouvoir les valeurs communes, l'inclusion et la connaissance de l'Europe, sera, le cas échéant, encouragé, dans le respect des bases juridiques desdits programmes et compte tenu de leur capacité financière respective.

5. AUTRES ÉLÉMENTS

• **Plans de mise en œuvre et modalités de suivi, d'évaluation et d'information**

La présente recommandation sera mise en œuvre au moyen d'une collaboration continue au sein du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET 2020) et des cadres qui lui succéderaient. Les mesures prises à la suite de la présente recommandation seront réexaminées à intervalles réguliers à la lumière de ces cadres, y compris dans le contexte du suivi de l'éducation et de la formation.

• **Documents explicatifs (pour les directives)**

Sans objet

• **Explication détaillée des différentes dispositions de la proposition**

Compte tenu de la grande diversité des systèmes éducatifs, et dans le respect du principe de subsidiarité, la proposition définit un certain nombre de recommandations destinées à aider les États membres à proposer les mesures les plus efficaces aux fins de la promotion des valeurs communes, de la fourniture d'une éducation inclusive et de la prise en considération d'une dimension européenne dans l'enseignement dispensé dans leurs contextes spécifiques.

En ce qui concerne la **promotion des valeurs communes**, la proposition recommande aux États membres

- de promouvoir l'éducation à la citoyenneté et l'éducation morale;
- de renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias;
- d'encourager la participation active des élèves, parents et enseignants à la gouvernance des établissements scolaires et la participation des jeunes au sein de leurs communautés locales;
- de promouvoir les bonnes pratiques telles que celles énoncées dans les compétences pour une culture de la démocratie définies par le Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne l'**éducation inclusive** pour tous les apprenants, la proposition recommande

- de dispenser un enseignement à tous les enfants dès leur plus jeune âge, tout en encourageant les apprenants présentant des besoins spécifiques en matière d'éducation, de proposer des transitions souples entre les différents niveaux d'enseignement, et de garantir une aide suffisante en matière d'enseignement et d'orientation professionnelle;
- de s'appuyer sur l'expertise et le soutien de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive.

En ce qui concerne la **dimension européenne de l'enseignement**, la proposition préconise

- de faciliter l'étude de l'UE et de ses États membres et d'encourager une participation aux initiatives en matière de mobilité et de jumelage électronique (e-Twinning) ainsi qu'aux projets menés sur le terrain.

Afin de réaliser les objectifs susmentionnés, la proposition recommande d'offrir un soutien suffisant aux enseignants au moyen de formations initiales et permanentes dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et des pédagogies inclusives, ainsi que de faciliter la participation de ces mêmes enseignants aux programmes d'échange et de formation.

La recommandation propose des mesures d'exécution spécifiques devant permettre aux autorités des États membres de réaliser ces objectifs.

La proposition salue également l'intention de la Commission d'aider les États membres à se conformer aux recommandations ci-dessus, grâce notamment au financement de la mobilité à des fins d'apprentissage, à des échanges mutuels, à des projets de coopération, à des actions de bénévolat et à des activités d'animation socio-éducative, à l'apprentissage par les pairs et à des échanges de bonnes pratiques dans le contexte du cadre «Éducation et formation 2020», ainsi qu'au développement de la base factuelle en vue de réformes stratégiques.

Proposition de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 165 et 166,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Aux termes de l'article 2 du traité sur l'Union européenne, «[l]’Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes».
- (2) Inspirée par ces valeurs, l'Union est parvenue à rapprocher les pays, les communautés et les peuples dans un projet politique unique, permettant à l'Europe de connaître la plus longue période de paix de son histoire, qui a apporté à son tour stabilité sociale et prospérité économique. L'adoption par les États membres des valeurs énoncées dans le traité instaure une base commune qui caractérise le mode de vie et l'identité spécifiques de l'Europe et confère à l'Union sa place sur la scène mondiale.
- (3) L'Union et ses États membres sont confrontés à une série de défis concernant notamment le populisme, la xénophobie, le nationalisme clivant, les discriminations, la diffusion de fausses nouvelles et la désinformation ainsi que la radicalisation. Ces phénomènes peuvent constituer une grave menace pour les fondements de nos démocraties, ébranler la confiance dans l'État de droit et les institutions démocratiques et faire obstacle au sentiment commun d'appartenance au sein de nos sociétés européennes et entre elles.
- (4) La méconnaissance de la genèse de l'Union, des raisons ayant conduit à sa création et de son fonctionnement de base favorise la désinformation et ne permet pas aux citoyens d'avoir un avis éclairé sur son action. La connaissance de la diversité de l'Union et de ses États membres favorise le respect mutuel, la compréhension et la coopération entre les États membres et au niveau national.
- (5) L'éducation à tous les niveaux et dès le plus jeune âge joue un rôle capital dans la promotion et l'enseignement des valeurs communes. Elle contribue à garantir l'inclusion sociale en donnant à tous les enfants les mêmes chances de réussir. Elle leur offre la possibilité de devenir des citoyens actifs et dotés d'un esprit critique, tout en développant la compréhension de l'identité européenne.
- (6) Lors de la réunion sur le programme des dirigeants qui s'est tenue en novembre 2017 à Göteborg, les dirigeants européens ont discuté de l'importance de l'éducation et de la

culture pour l'avenir de l'Europe. Menant le débat, la Commission a présenté sa vision d'un espace européen d'éducation et a proposé un certain nombre d'initiatives dans sa communication intitulée «Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture»²⁶, selon laquelle *«il reste essentiel de renforcer notre identité européenne. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est par l'éducation et la culture»*.

- (7) L'un des objectifs du cadre «Éducation et formation 2020» pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation²⁷, à savoir la promotion de l'égalité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active, a été fixé en partant du principe que l'éducation devrait promouvoir les compétences interculturelles, les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux, combattre toutes les formes de discrimination et de racisme, et préparer les jeunes à interagir positivement avec d'autres jeunes issus d'horizons différents.
- (8) La déclaration de Paris²⁸ adoptée le 17 mars 2015 par les ministres européens de l'éducation a fait part de l'engagement pris par les États membres de promouvoir des valeurs communes, de renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, l'éducation inclusive et le dialogue interculturel. Les réponses fournies à une consultation publique à l'échelle de l'UE²⁹ montrent clairement que l'éducation inclusive devrait être encouragée. Sur les personnes interrogées, 16 % seulement estiment que l'éducation atteint actuellement cet objectif; 95 % d'entre elles considèrent que l'éducation devrait aider les jeunes à comprendre l'importance des valeurs communes et que l'Union devrait aider les États membres à mener à bien cette mission (98 %).
- (9) Une enquête EURYDICE de 2017 sur l'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe³⁰ montre que l'éducation à la citoyenneté est actuellement à l'avant-plan dans un certain nombre de pays européens. Toutefois, près de la moitié de ces pays ne disposent toujours pas de politiques visant à inclure l'éducation à la citoyenneté dans la formation initiale des enseignants. Il convient donc de soutenir les enseignants et de leur donner des moyens d'action plus efficaces, à l'aide de mesures visant à mettre en place une culture ouverte de l'apprentissage et à gérer des groupes d'apprentissage divers, afin qu'ils enseignent des compétences civiques, transmettent le patrimoine partagé de l'Europe, communiquent des valeurs communes et deviennent des modèles de référence pour les apprenants.
- (10) La radicalisation conduisant à l'extrémisme violent demeure un problème aigu dans plusieurs États membres. La promotion des valeurs communes en tant que vecteur de cohésion et d'intégration sociales, notamment par le biais des politiques d'éducation, fait partie intégrante de la solution. Pour soutenir les États membres dans leurs efforts, la Commission européenne a créé en juillet 2017 un groupe d'experts de haut niveau

²⁶ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0673&from=FR>

²⁷ Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), intitulé «Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation» (JO C 417 du 15.12.2015).

²⁸ http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/news/2015/documents/citizenship-education-declaration_fr.pdf

²⁹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/results-citizenship-consultation_en.pdf

³⁰ https://webgate.ec.europa.eu/fpfs/mwikis/eurydice/images/6/68/215_EN_Citizenship_2017_N.pdf

relatif à la radicalisation³¹, afin de définir des mesures d'appui, notamment dans l'éducation.

- (11) Les résultats les plus récents de l'enquête PISA³² et le Suivi de l'éducation et de la formation 2017³³ mettent l'accent sur le lien entre les inégalités dans le domaine de l'éducation et le milieu socio-économique des étudiants. Les données PISA montrent que, pour les étudiants issus des ménages défavorisés, le risque est trois fois plus élevé d'avoir des résultats inférieurs à ceux de leurs pairs plus aisés, et que les étudiants issus de l'immigration voient multiplié par plus de deux le risque de réussir moins bien que les autres étudiants. Pour éviter la marginalisation des jeunes, il est essentiel de disposer de systèmes d'éducation inclusifs et équitables qui favorisent la cohésion sociale, jettent les bases d'une citoyenneté active et renforcent l'employabilité.
- (12) Les enquêtes Eurobaromètre mettent en lumière un très faible niveau de connaissances sur l'Union. Selon un sondage de 2014, 44 % des citoyens estiment n'avoir qu'une compréhension limitée du fonctionnement de l'Union³⁴, tandis que, dans une enquête de 2011, il apparaît qu'une majorité relative estime ne pas être bien informée sur l'Union européenne³⁵. La même étude a également révélé qu'un tiers des personnes interrogées ne sait pas exactement combien l'Union compte d'États membres³⁶. Enfin, l'enquête Eurobaromètre la plus récente³⁷ souligne que, pour 35 % des personnes interrogées, il est hautement souhaitable pour l'avenir de l'Europe de disposer de standards d'éducation comparables.
- (13) Dans ce contexte, il est essentiel que les États membres intensifient leurs efforts pour continuer à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de la déclaration de Paris de 2015. Il est particulièrement important de continuer à promouvoir des valeurs communes en tant que facteurs de cohésion et d'inclusion, de favoriser la création d'environnements d'apprentissage participatifs à tous les niveaux de l'éducation, d'améliorer la formation des enseignants sur la citoyenneté et la diversité, et de développer davantage l'éducation aux médias et l'esprit critique de tous les apprenants.
- (14) La mise en place d'un accès égalitaire à une éducation inclusive de qualité pour tous les apprenants, notamment ceux qui sont issus de l'immigration ou de milieux socio-économiques défavorisés, ou ceux qui ont des besoins spécifiques, est un élément indispensable pour parvenir à une cohésion accrue dans nos sociétés. Dans cette entreprise, les États membres pourraient tirer parti d'instruments existants de l'Union, en particulier Erasmus+, les Fonds structurels et d'investissement européens, le programme Europe créative, l'Europe pour les citoyens, le programme «Droits, égalité

³¹ Décision de la Commission du 27 juillet 2017 instituant le Groupe d'experts de haut niveau de la Commission relatif à la radicalisation. JO C 252 du 3.8.2017, p. 3.

³² <https://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus-FR.pdf>

³³ http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/et-monitor_fr

³⁴ Eurobaromètre standard 81 (printemps 2014), p. 117
(http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb81/eb81_first_fr.pdf).

³⁵ Eurobaromètre standard 75 (printemps 2011), p. 48.
(http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb75/eb75_publ_fr.pdf)

³⁶ Eurobaromètre standard 75 (printemps 2011), p. 50.
(http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb75/eb75_publ_fr.pdf)

³⁷ Eurobaromètre spécial 467 (automne 2017), p. 6: «La majorité des personnes interrogées considère que des niveaux de vie comparables seraient extrêmement utiles pour le futur de l'Europe (52 %), et plus d'un tiers d'entre elles mentionnent des standards d'éducation comparables»,
<http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/SPE/CIAL/surveyKy/2179>.

et citoyenneté», le corps européen de solidarité et le programme Horizon 2020, ainsi que des orientations et de l'expertise de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive.

- (15) Le programme Erasmus+ a montré que la mobilité et les contacts transfrontières sont les moyens les plus efficaces d'apprendre à connaître l'identité européenne. Il est essentiel que toutes les catégories d'apprenants bénéficient de manière équitable des possibilités offertes par ce programme, notamment par l'intermédiaire d'échanges scolaires entre États membres. La mobilité virtuelle, en particulier dans le réseau e-Twinning, est un excellent outil pour favoriser un contact direct entre les élèves et sera utilisée à plus grande échelle dans les années à venir, combinée également à une mobilité physique.
- (16) L'introduction d'une dimension européenne dans l'enseignement devrait avoir pour but d'aider les apprenants à connaître l'identité européenne dans toute sa diversité et de renforcer un sentiment européen d'appartenance venant compléter leurs identités et traditions locales, régionales et nationales. Il est également important de favoriser une meilleure compréhension de l'Union ainsi qu'une bonne compréhension de ses États membres.
- (17) La présente recommandation respecte pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Le contenu de la présente recommandation est sans préjudice des initiatives nationales existantes dans ces domaines, notamment en matière d'éducation civique nationale,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Les États membres devraient:

Promotion des valeurs communes

1. accroître le partage des valeurs communes énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne dès le plus jeune âge et à tous les niveaux de l'éducation, afin de renforcer la cohésion sociale et un sentiment commun d'appartenance aux niveaux local, régional, national et de l'Union;
2. poursuivre la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Paris, notamment par:
 - (a) la promotion de la citoyenneté et de l'éducation à l'éthique ainsi que d'un climat d'ouverture en classe pour favoriser des attitudes tolérantes et démocratiques;
 - (b) renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, s'agissant en particulier de l'usage de l'internet et des réseaux sociaux, afin de sensibiliser aux risques liés à la fiabilité des sources d'information et de développer une bonne capacité de jugement;
 - (c) développer des structures favorisant la participation active des enseignants, des parents, des étudiants et de la communauté dans son ensemble à la gouvernance scolaire; et
 - (d) favoriser des possibilités de participation démocratique pour les jeunes ainsi qu'un engagement communautaire actif et responsable;
3. utiliser efficacement les outils existants pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté, notamment le cadre des compétences pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel du Conseil de l'Europe³⁸;

Fourniture d'une éducation inclusive

4. promouvoir une éducation inclusive pour tous les apprenants, notamment:
 - (e) en dispensant un enseignement de qualité à tous les élèves dès le plus jeune âge;
 - (f) en fournissant l'appui nécessaire aux élèves et étudiants en fonction de leurs besoins, y compris à ceux qui sont issus de milieux socio-économiques défavorisés ou issus de l'immigration, à ceux qui ont des besoins éducatifs spécifiques et aux apprenants les plus doués;
 - (g) en facilitant la transition entre les différents niveaux d'éducation et en permettant l'apport d'une orientation scolaire et professionnelle adaptée;
5. utiliser à bon escient l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive³⁹, afin de mettre en œuvre et de suivre des stratégies inclusives efficaces dans les systèmes d'éducation;

³⁸ Cadre des compétences pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel - Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses (2016), <https://www.coe.int/fr/web/education/competences-for-democratic-culture>

³⁹ Comme énoncé à l'article 10 du règlement (UE) n° 1288/2013 établissant «Erasmus+»: programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Promotion d'une dimension européenne de l'enseignement

6. promouvoir une dimension européenne de l'enseignement en favorisant:
 - (h) une compréhension du contexte européen et du patrimoine commun et une conscience de la diversité entre les États membres de l'Union;
 - (i) une compréhension de l'origine et du fonctionnement de l'Union;
 - (j) la participation des étudiants et des enseignants au réseau e-Twinning et à la mobilité transfrontière, notamment dans les écoles;
 - (k) des projets sur le terrain visant à sensibiliser à l'existence de l'Union européenne dans les centres d'enseignement, notamment par le biais d'une interaction directe avec les jeunes;

Soutien des enseignants et de l'enseignement

7. permettre aux enseignants, aux chefs d'établissements et au personnel universitaire de promouvoir les valeurs communes et de dispenser une éducation inclusive, par:
 - (l) des mesures donnant plus de moyens aux enseignants, aux chefs d'établissements et au personnel universitaire pour transmettre des valeurs communes et promouvoir une citoyenneté active, tout en transmettant un sentiment d'appartenance et en tenant compte des besoins divers des apprenants; et
 - (m) la promotion des échanges et des programmes d'apprentissage par les pairs, ainsi que l'orientation et la guidance pour les enseignants et le personnel universitaire;

Mesures d'exécution

8. réexaminer et, le cas échéant, modifier les politiques et pratiques existantes dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage non formel, afin d'agir conformément aux présentes recommandations;
9. recenser les lacunes et renforcer la participation des citoyens, la consultation et la collecte de données, en vue d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets relatives aux dimensions sociale et civique de l'éducation et de la formation;
10. poursuivre la collaboration dans les cadres de coopération stratégiques de l'UE dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse, des sports et de la culture grâce à l'échange entre pairs et l'échange de bonnes pratiques en vue de promouvoir les valeurs communes;
11. utiliser de manière efficace les instruments de financement de l'UE, en particulier Erasmus+, les Fonds structurels et d'investissement européens, le programme Europe créative, l'Europe pour les citoyens, le programme «Droits, égalité et citoyenneté» et le programme Horizon 2020 pour la mise en œuvre des présentes recommandations.

SE FÉLICITE QUE LA COMMISSION ENTENDE:

12. soutenir les États membres dans la mise en œuvre des dispositions de la présente recommandation grâce aux outils et aux instruments de financement disponibles, notamment la mobilité scolaire et le réseau e-Twinning;
13. soutenir les réformes des politiques nationales et régionales et l'amélioration des pratiques à l'aide du cadre «Éducation et formation 2020» pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation et de tout cadre qui lui succédera;
14. développer et revoir régulièrement les outils de référence pratiques et les documents d'orientation destinés aux décideurs politiques et aux enseignants, et soutenir la recherche et l'engagement des parties prenantes pour combler les lacunes en matière de connaissances;
15. apprécier et évaluer les mesures prises pour donner suite à la présente recommandation, notamment par le biais du cadre «Éducation et formation 2020» et le Suivi de l'éducation et de la formation.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président*